

## Commission Départementale de présence postale territoriale

- Sont à désigner : **4 élus**, répartition des sièges :
- **1 représentant des communes de moins de 2000 habitants**
- **1 représentant des communes de plus de 2000 habitants**
- **1 représentant des groupements de communes**
- **1 représentant des zones urbaines sensibles**

- Fréquence des réunions : une fois par trimestre

- Rôle de cette instance :

La commission départementale de présence postale territoriale donne un avis sur le projet de maillage des points de contact de La Poste dans le département.

Elle propose la répartition de la dotation départementale du Fonds postal national de péréquation territoriale, dans les conditions prévues par le contrat pluriannuel de la présence postale territoriale passé entre l'Etat, La Poste et l'AMF.

Elle est informée par La Poste des projets d'évolution du réseau postal dans le département et des projets d'intérêt local, notamment en matière de partenariats et de regroupements de services incluant La Poste.

### Désignation AMF 29 :

	<b>Titulaires</b>
Communes de moins de 2000 habitants	M. Antoine COROLLEUR <i>Maire de PLOURIN</i>
Communes de plus de 2000 habitants	M. Philippe BRAS <i>Conseiller municipal de PLOUVORN</i>
EPCI	<i>Mme Jocelyne PLOUHINEC</i> <i>Conseillère communautaire de la</i> <i>C.C. du Haut Pays Bigouden</i>
Zone urbaine sensible	M. Hosny TRABELSI <i>Maire Adjoint de Brest</i> <i>en charge du quartier de l'Europe</i>

Mise à jour : 28 août 2014